



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE N° 2016-013-0004 du 13 janvier 2016 Portant attribution de la médaille de la famille au titre de l'année 2015

LA DIRECTRICE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE GUYANE Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU les articles D. 215-7 à D. 215-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relatifs à la médaille de la famille ;

VU le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au CASF (partie réglementaire) et notamment l'article 4-34 portant abrogation du décret n° 82-938 du 28 octobre 1982 créant la médaille de la famille française ;

VU le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 relatif aux conditions d'attribution de la médaille de la famille ;

VU l'arrêté du 24 juin 2015 relatif à la médaille de la famille ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2015-289-0026 du 1^{er} octobre 2015 et 2016-011-0053 du 11 janvier 2016 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;

VU l'avis motivé de la Commission UDAF Guyane de la médaille de la famille émis lors de la séance du 29 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir de conférer la médaille de la famille est délégué à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Guyane par les arrêtés préfectoraux susvisés ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de la famille au titre de l'année 2015 est décernée aux récipiendaires dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation :

Nom et prénom	Nombre d'enfants	Commune
ANICET Marie-France	4 enfants	SINNAMARY
APHOK Nicaise	8 enfants	SINNAMARY
DHANAI Sonia	6 enfants	MATOURY
JUSTINE George	7 enfants	SINNAMARY
LAFAILLE épouse MATHIAS Marie-Eveline	6 enfants	MATOURY
LEANVILLE Roselyne	4 enfants	SINNAMARY
LEHACAUT épouse LEANVILLE Lucienne	8 enfants	SINNAMARY
LEMKI épse OTHILY Aline	4 enfants	CAYENNE

LOUISON Madeleine	5 enfants	MATOURY
MAYEN Michèle	10 enfants	MONTSINERY-TONNEGRANDE
NIAMA épouse SAIBOU Delphine	9 enfants	SINNAMARY
RINGUET Sarah	8 enfants	SINNAMARY
SOUZA DA SILVA Francinéide	5 enfants	MATOURY
TORVIC Noélise	8 enfants	SINNAMARY
VA Ndzeu Claudine	4 enfants	MANA
VALERE épouse ADAMI Amélie	8 enfants	MATOURY

Article 2 :

La liste des médaillées sera affichée le lundi 18 janvier 2016 à la DJSCS et à l'UDAF de Guyane.

Article 3 :

Madame la Secrétaire Générale de la DJSCS de Guyane est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cayenne, le 13 janvier 2016

**La Directrice de la Jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

signé

Sonia FRANCIUS